

institut supérieur des arts de Toulouse (beaux-arts) spectacle vivant

date 15 juin 2017
objet inscriptions cours adultes
dossier suivi par Benoît Benhamou
tél / mél benoit.benhamou@isdatt.fr / 05 31 47 12 11

institut supérieur
des arts de Toulouse
5 quai de la Daurade
31000 Toulouse
+33 (0)5 31 47 12 11
www.isdat.fr

isdatt beaux-arts
5 quai de la Daurade
31000 Toulouse
+33 (0)5 31 47 12 11

isdatt spectacle vivant
37 rue de Metz
31000 Toulouse
+33 (0)5 34 30 93 82

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier d'inscription aux cours adultes, année 2017-2018. Je vous demanderai de bien vouloir le retourner avant le **30 juin 2017** dernier délai (le cachet de la poste faisant foi), dûment rempli et accompagné des pièces demandées, ou de le déposer avant 17h à l'accueil le 30 juin 2017.

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

1. la fiche d'inscription dûment remplie,
2. une photographie d'identité,
3. une enveloppe demi-format (16 x 23 cm) kraft timbrées libellée au nom et adresse du demandeur,
4. photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile 2017,
5. photocopie du justificatif précisant la situation administrative pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les étudiants,
6. un chèque postal ou bancaire libellé au nom du Trésor Public d'un montant de 600 euros, ou de 300 euros pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les étudiants.

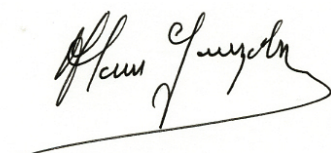
Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, excepté en cas de déménagement, de changement d'emploi du temps pour les étudiants, pour des raisons liées à l'activité professionnelle ainsi qu'en cas de maladie grave (délibération du conseil d'administration n°55/2015 du 15 novembre 2012). Pour les élèves qui le désirent, la délibération n°162/2016 du conseil d'administration de l'isdatt en date du 2 février 2016 autorise le paiement de ces frais d'inscription en deux versements l'un au 1^{er} septembre 2017, l'autre au 1^{er} décembre 2017. Dans ce cas les deux chèques dûment remplis et signés aux dates correspondantes devront être adressés avec la convention ci-jointe.

NB : les dossiers incomplets ne pourront être pris en considération.

Les cours d'arts plastiques pour adultes ne préparent pas au concours d'entrée à l'isdatt. La carte délivrée aux personnes inscrites ne donne pas droit au statut d'étudiant. En revanche, elle permet l'accès à la bibliothèque. Les cours commencent le lundi 2 octobre 2017 et prennent fin le vendredi 29 juin 2018. Ils n'ont pas lieu pendant les périodes de vacances scolaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Alain Gonzalez
directeur administratif



Photo

inscription cours adultes 2017-2018

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Tél portable _____

E-mail _____

Cochez le cours que vous désirez suivre (un cours par inscription).

**institut supérieur
des arts de Toulouse**
5 quai de la Daurade
31000 Toulouse
+33 (0)5 31 47 12 11
www.isdat.fr

isdaT beaux-arts
5 quai de la Daurade
31000 Toulouse
+33 (0)5 31 47 12 11

isdaT spectacle vivant
37 rue de Metz
31000 Toulouse
+33 (0)5 34 30 93 82

<u>Cours</u>	<u>Horaire</u>	<u>Lieu</u>	<u>Choix</u>
<i>Peinture : aller/retour</i> de Martine Gélis	lundi 9h – 13h	isdaT beaux-arts	<input type="checkbox"/>
<i>Peinture : aller/retour</i> de Martine Gélis	lundi 14h – 18h	isdaT beaux-arts	<input type="checkbox"/>
<i>Peinture : aller/retour</i> de Martine Gélis	lundi et mardi 18h – 20h	isdaT beaux-arts	<input type="checkbox"/>
<i>Peinture : aller/retour</i> de Martine Gélis	mercredi 9h – 13h	isdaT beaux-arts	<input type="checkbox"/>
<i>Le laboratoire graphique</i> de Quentin Jouret	jeudi 14h – 18h	isdaT beaux-arts	<input type="checkbox"/>
<i>Le laboratoire graphique</i> de Quentin Jouret	jeudi et vendredi 18h – 20h	isdaT beaux-arts	<input type="checkbox"/>
<i>Le laboratoire graphique</i> de Quentin Jouret	vendredi 9h – 13h	isdaT beaux-arts	<input type="checkbox"/>
<i>Le laboratoire graphique</i> de Quentin Jouret	vendredi 14h – 18h	isdaT beaux-arts	<input type="checkbox"/>
<i>Le dessin vagabond</i> de Raphaël Larre	lundi 9h – 13h	centre culturel Alban-Minville*	<input type="checkbox"/>
<i>Le dessin vagabond</i> de Raphaël Larre	lundi 14h – 18h	centre culturel Alban-Minville*	<input type="checkbox"/>
<i>Le dessin vagabond</i> de Raphaël Larre	mardi 9h – 13h	isdaT beaux-arts	<input type="checkbox"/>
<i>Le dessin vagabond</i> de Raphaël Larre	mardi 14h – 18h	isdaT beaux-arts	<input type="checkbox"/>

* Centre culturel Alban-Minville, 67 allées Bellefontaine, 31100 Toulouse
(métro ligne A, station « Bellefontaine »).

Date _____ Nom et signature _____

convention simplifiée d'échelonnement des paiements

Entre les soussignés :

L'institut supérieur des arts de Toulouse (isdaT), Établissement Public de Coopération Culturelle, Siret n°200 028 843 00015

Représentée par Madame Anne Dallant, Directrice de l'établissement,

Et
M

Demeurant à.....

Né(e) le.....

Il est exposé ce qui suit :

M

est inscrit pour l'année 2017/2018 aux cours publics dispensés aux adultes du département beaux-arts de l'isdaT.

Conformément à la délibération n°128/2015 du Conseil d'administration de l'isdaT, le montant des frais d'inscription à ces cours, s'élève à : euros

L'élève demande à l'isdaT la possibilité d'étaler le paiement de ces frais.

Ceci exposé, il a été décidé ce qui suit :

Conformément à la délibération n°162/2016 l'élève s'engage à s'acquitter des frais d'inscription à sa charge en deux versements :

- 1^{er} versement le 1^{er} septembre 2017 : €
- 2^e versement le 1^{er} décembre 2017 :€

À chaque échéance, l'élève se libérera de sa dette par chèque postal ou bancaire établi à l'ordre du « Trésor Public ». Au premier défaut de paiement, le présent accord sera considéré comme caduc et l'élève sera sommé de payer l'intégralité de sa dette.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en deux exemplaires, à Toulouse le
Pour l'isdaT,
Anne Dallant, directrice,

l'élève,